

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

SOMBRIN

## PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19    PLUI APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec le bureau d'études :



Échelle : 1/5000<sup>ème</sup>



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS  
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND  
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200  
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR  
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



### Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme

### Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Nsp : Secteur de la zone naturelle accueillant des équipements sportifs

### Éléments à protéger

- Éléments de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Éléments à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : accès agricole

### Installations agricoles

- Installation agricole classée
- Installation agricole non classée

### Zone inondable

- Zone inondable issue de données communales

### Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Chapelle
2	Maison remarquable
3	Chapelle
4	Eglise
5	Monument aux morts
6	Édicule
7	Ferme remarquable
8	Maison remarquable
9	Chapelle
10	Calvaire
11	Corps de ferme remarquable

